

Conseil communautaire du 22 juin 2018

Interventions des élu-e-s
« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen-ne-s élu-e-s non encarté-e-s / Parti de Gauche / Ensemble ! /
Europe Écologie Les Verts / Nouveau Parti Anticapitaliste

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillière



119 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants :

- La contractualisation financière 2018-2020 entre l'État et Grand Poitiers ;
- La validation du bilan 2017 de la commission communale pour l'accessibilité ;
- Le financement des travaux de rénovation de la ligne de fret ferroviaire Mignaloux-Jardres ;
- L'augmentation des tarifs dans les domaines du sport et de la culture ;
- L'attribution de la subvention pour la manifestation « La Ferme s'invite » ;
- La protection de l'eau et la mise en œuvre du programme Re-Sources 2018-2022 de Fleury.

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 31 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Droit & Fonctionnement du conseil	2
Centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI) & Technopole.....	3
SEML Patrimoniale de la Vienne (SEMPAT).....	4
Finances publiques	4
Contractualisation avec l'État.....	6
Ressources Humaines.....	6
Mobilité/Transports (<i>Ligne ferroviaire, A10 et Rapport d'activité Vitalis</i>).....	7
Handicap & Accessibilité	10
Logement/Habitat	11
Équipements sportifs.....	11
Culture/Patrimoine.....	12
Agriculture.....	13
Protection de l'eau	13
Déchets.....	15
Projet biométhane	16

Droit & Fonctionnement du conseil

Délibération n°3 (2018-0222) : Mise en place d'une démarche de médiation en lien avec le Tribunal administratif de Poitiers (et la Cour administrative d'appel de Bordeaux) (JA)

Je reprendrai notre intervention du conseil municipal sur cette question. La promotion de la médiation en matière de droit administratif n'est pas sans intérêt. Nous ne sommes pas contre la recherche de modes alternatifs de règlements de conflits mais parce qu'il s'agit de la justice, des droits des citoyens, il ne faut pas passer sous silence les questions qui se posent. D'abord rappeler qu'il s'agit d'une loi qui vise à désengorger les tribunaux et propose une réforme qui vise à faire fonctionner la justice sans lui donner les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires : on fait donc valoir que ne pouvant tirer davantage sur la productivité du juge, on le soulage et on raccourcit ainsi dans certains cas les délais de traitement des litiges.

Nous voulons aussi rappeler la nécessaire séparation des autorités administratives et judiciaires : le contrôle des actes administratifs doit bien rester au juge. Il doit rester, quoi qu'il en soit, le gardien de la légalité. Ce contrôle, la loi prévoit qu'il soit effectué puisque le médiateur doit « tenir le juge informé des difficultés qu'il rencontre », mais ce faisant, il contrevient dans le même temps à la règle de confidentialité consubstantielle à la notion de médiation (ce qui est une vraie difficulté pointée du doigt par de nombreux avocats).

Pour nous, les choses ne sont donc pas simples, la réussite et les garanties que l'on attend de la médiation vont dépendre beaucoup du médiateur et de sa crédibilité : cela suppose un statut clair, et la création d'une charte de déontologie du médiateur réclamés par de nombreux spécialistes (Georgina BENARD-VINCENT). Au bout du compte, ce que nous voulons dire, c'est que le droit ne doit pas sortir perdant de cette logique de gagnant-gagnant qui justifie souvent la médiation mais qui peut aboutir à substituer la notion de marché à celle de jugement. Nous voterons pour mais nous serons attentifs.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°5 (2018-0295) : Délégation de pouvoir au Président - modification du n°11 de la délibération n°2016-0574 du 23 janvier 2017 (JA)

Comme à Poitiers, nous préférerions, nous, que ça continue de passer en conseil, qui doit continuer à légitimer les décisions du Président (et je tiens à dire que ce n'est pas une question de personne mais bien une question de principe). A cette remarque que nous avons faite en commission, on nous a répondu que nous ne tenions pas assez de réunions de conseil pour que les délais de résolution des conflits soient raccourcis : dont acte, c'est ce que nous disons aussi, nous ne tenons pas assez de conseils.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Délibération n°41 (2018-0235) : Signature du contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine (JA)

Nous ne contestons pas la pertinence des 20 projets déposés et nous soulignons même la valeur de certains que nous connaissons mieux que d'autres mais nous tenons quand même à regretter que cette fois encore, comme nous l'avons compris du débat en commission, c'est la précipitation qui prévaut dans la mise en place de ce contrat. Il faut aller vite, on retient les projets à portée de main, on ne définit pas de priorité et on risque de laisser sur le côté des projets qui auraient besoin de cette priorité. La méthode ne convient pas : le « à toute vitesse » dans ce domaine aussi n'est pas la garantie d'atteindre le but qu'on s'est fixé.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°77 (2018-0027) : Sociétés d'Économie Mixte Locales (SEML) Patrimoniale de la Vienne - Avis relatif à la création d'une SCI (Société Civile Immobilière) pour un projet de transfert de siège social du groupe SAPAC (CF)

Nous ne prenons pas part à ce vote qui ne sert à rien. Les délibérations visant à donner un avis sur quelque chose qui est déjà acté par une autre entité renforce le sentiment du dévoiement de la démocratie. Pour la dernière délibération de ce type, nous avons été sollicités pour donner un avis sur la création d'une SCI qui était déjà constituée, la SCI Alain Tanguy SEM Patrimoniale. J'aimerai que l'on m'explique à quoi ça sert ? Il s'agit ici de prise de décisions de troisième niveau. Les conseillers communautaires sont des élu-e-s de deuxième niveau, ils doivent d'abord être conseillers municipaux. Ensuite, on délègue une mission à une SEM, avec un ou plusieurs représentants et on doit dans certains cas valider par délibération des décisions déjà concrétisées. Pour nous, les délibérations soumises au vote devraient être des autorisations et non des entérinations. Le mot « délibérer » doit garder son sens.

Les élu-e-s Osons Poitiers n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Délibération n°56 (2018-0248) : Médiathèque François-Mitterrand et son réseau - Attribution de prix - Lauréat Prix du Roman Contemporain (JA)

Là encore, nous ne comprenons pas. Ce prix, c'est tous les ans et on nous le propose au vote de manière rétroactive. Nous allons nous abstenir et nous le regrettons : mes propres élèves participent et je soutiens dans ma classe l'initiative !

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI) & Technopole

Délibération n°81 (2018-0232) : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique Enseignement Supérieur Recherche (CF)

Nous ne voterons pas cette délibération de subvention au CEI. Nous avons lu avec intérêt l'article que 7 à Poitiers a consacré à cette pépinière d'entreprise. Nous avons cherché à nous

renseigner mais le Président du CEI n'a pas souhaité expliciter ce qu'il a exprimé dans la presse. Si l'on en croit ce qui est écrit dans la presse, l'intégration du CEI dans la Technopole ne va pas de soi et le label Retis pourrait ressembler à un fragile château de cartes. Nous aimerais avoir des explications. En plus, l'évènement subventionné dans cette délibération, le concours Créavienne 2018 a déjà eu lieu le 7 juin. Nous nous abstiendrons donc également au motif de la rétroactivité.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s uniquement sur l'attribution de la subvention au CEI.

SEML Patrimoniale de la Vienne (SEMPAT)

Délibération n°76 (2018-0298) : SEML Patrimoniale de la Vienne - Modification de l'objet social (CF)

Comme dit en commission, nous nous interrogeons et ce n'est pas la première fois, sur la présentation de la modification de l'objet social de la SEML Patrimoniale, la SEMPAT, un an après l'adoption de la même délibération par le Département. La Chambre Régionale des Comptes avait émis des doutes sur la conformité de la modification proposée avec l'esprit de la loi NOTRe qui retire aux Départements la compétence économique. Nous ne voterons pas cette délibération parce que nous avons le sentiment de n'être que partiellement informés sur ce sujet. Je rappelle qu'il nous a été dit à plusieurs reprises dans ce conseil que nous aurions une présentation précise sur cette SEMPAT et que nous l'attendons encore.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Finances publiques

Délibération n°10 (2018-0281) : Budget général - Approbation des comptes de gestion 2017 (CF)

Nous votons contre cette délibération, le compte de gestion tout comme le compte administratif est un document budgétaire qui retrace les opérations de réalisations du budget. Nous avons voté contre le budget et par conséquent nous votons contre la transcription comptable de sa réalisation. Nous voterons contre toutes les délibérations ayant trait aux comptes administratifs.

Je profite de cette délibération pour évoquer le projet du gouvernement qui vise à réduire les dépenses de l'État de 30 milliards et à supprimer 120 000 fonctionnaires. C'est lors de la présentation du rapport du comité action publique 2022 mi-juin que devait être connu le détail des actions préconisées. Mais cette présentation est reportée. Sous couvert de modernisation de l'État, il s'agit plutôt de justifier des suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Toutes les fonctions publiques seront touchées et si j'en parle dans cette délibération, c'est qu'une des actions qui pourrait être présentée, du moins si l'on en croit les propos du ministre de l'action et des comptes public qui tout en disant qu'il s'exprime à titre personnel, parle d'expérimentation pour les grosses collectivités de recours à des agences comptables. Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable est mis à mal. Ce principe vise avant tout à garantir un contrôle et une bonne gestion des deniers publics. Ce gouvernement décidément est un vrai révolutionnaire non pas au service du peuple mais pour le bénéfice d'une poignée de prédateurs.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°13 (2018-0322) : Budget Principal - Décision modificative n°1 (JA)

Trois remarques sur ces dépenses. Nous rappelons d'abord nos réserves sur le fait que, pour le programme de remplacement d'éclairage public, nous vendions une partie de nos Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à EDF, ce qui ne nous permet pas de maîtriser complètement ce que nous encourageons comme production d'énergie. Nous n'avons pas envie d'encourager le nucléaire. Pour ce qui est du réaménagement de la traversée de Jardres, si nous sommes évidemment d'accord sur tout ce qui concourt à la sécurisation, nous redisons notre réserve sur les créneaux de dépassement qui ne résolvent pas grand-chose sur ce type de liaison, en rappelant que sur ce parcours, nous ferions mieux de regrouper nos forces pour une voie structurante ferroviaire sur l'ancienne ligne de chemin de fer. Enfin, le giratoire du Parc Aliénor d'Aquitaine sera notre dernière remarque puisqu'il est lié au développement d'une zone que nous contestons.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°20 (2018-0315) : Budget annexe Mobilités - Décision Modificative n°1 (JA)

Nous avons eu l'occasion en février de lui rendre hommage, lorsqu'on a cédé les piles de la passerelle à La Poste, cette décision modificative nous permet de recommencer, pour un hommage plus coûteux, puisqu'on nous rappelle que déconstruire cet équipement dédié aux cyclistes et aux piétons pour faire place à l'imposant et prétentieux viaduc, a coûté pas mal d'argent. Il faut dire qu'on a enterré ici la modestie pour faire place à la démesure. Ces 100 et quelques mille euros n'ont donc pas trop de mal à s'effacer devant les 40 millions du viaduc.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Contractualisation avec l'État

Délibération n°29 (2018-0330) : Signature de la convention financière avec l'État et Grand Poitiers Communauté urbaine 2018-2020 en application de la loi de programmation des finances publiques (CF)

Nous considérons comme vous tous que cette contractualisation signifie une atteinte à la libre administration des collectivités locales et un pas de plus vers une tutelle de l'État sur ces dernières. Nous disons également, contrairement à ce qui est écrit dans la délibération, que le service public s'exerce bien entendu par certains investissements notamment lorsqu'ils vont dans le sens de la transition écologique mais que les dépenses de fonctionnement sont souvent le levier indispensable pour assurer un service public digne de ce nom pour la production d'énergie renouvelable, les déplacements, la qualité de l'eau, la culture, l'enseignement supérieur, l'économie sans être exhaustif dans l'énumération. Nous avons largement développé ceci lors du débat des orientations budgétaires.

Nous demandons à ce que cette délibération soit retirée et que Grand Poitiers refuse de contractualiser avec l'État. La plupart des Départements ne vont pas signer ces contrats, les Régions aussi se rebellent.

Car c'est bien aussi avec des dépenses de fonctionnement que s'assure le service public. Un exemple local : avoir un viaduc s'il n'y a pas de bus régulier et en nombre suffisant, c'est du gaspillage. Soyons inventifs pour négocier avec la Région.

Affirmer son attachement à la décentralisation c'est bien, le montrer c'est mieux. Mais cette assemblée nous a habitués à voir s'y préférer des belles idées mais au final au nom d'un réalisme, d'un consensualisme mou, de négociations de couloir ou tout simplement d'impuissance, on se plie à la contractualisation, aux bassines, au financement de la LGV, etc., etc... Nous demandons donc à retirer cette délibération.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Ressources Humaines

Délibération n°31 (2018-0299) : Création de Commissions Consultatives Paritaires par catégorie, communes à Grand Poitiers Communauté urbaine, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers - Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires - Modification de la délibération n°2018-0131 du 6 avril 2018 (JA)

Je ne veux pas perdre une occasion pour dire un mot sur le paritarisme aujourd'hui menacé dans la fonction publique. Comme à Poitiers, nous tenons à souligner que si on suit ce que le gouvernement a présenté aux organisations syndicales le 25 mai dernier, on n'en sera plus à compter les nombres de postes, mais à constater la disparition de la plupart des compétences des commissions paritaires.

Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-e-s du personnel.

Pourtant le paritarisme né de la Résistance a fait ses preuves et tout le monde peut se féliciter de l'existence de ces commissions qui permettent que les personnels soient traités avec équité. Dans une démocratie, chacun doit avoir le droit d'être représenté et défendu par les représentants syndicaux, en conformité avec des règles collectives. Nous appelons donc chacun à la résistance à cette tendance au recul et à la vigilance à tous les étages de la fonction publique.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Mobilité/Transports (*Ligne ferroviaire, A10 et Rapport d'activité Vitalis*)

Délibération n°27 (2018-0314) : Financement des travaux d'investissement de la régénération de la ligne de fret ferroviaire entre Mignaloux-Beauvoir et Jardres (CF)

Nous sommes sollicités pour participer au financement de la remise en état de la ligne SNCF reliant Mignaloux-Beauvoir à Jardres. Cette ligne est exclusivement utilisée par la coopérative agricole TERRENA pour expédier sa production au port de la Rochelle. Il est dit dans la délibération que cette entreprise affiche sa volonté d'avoir une politique respectueuse de l'environnement. On peut être d'accord avec elle si elle préfère le fret au transport routier mais est-ce aussi le cas au niveau de la production ? Ce n'est pas la question essentielle ici.

Grand Poitiers va consacrer 500 000€ sur les 4,8 millions prévus pour les travaux de remise en service de la ligne.

Nous proposons que la collectivité et que les autres financeurs profitent de ces travaux pour élargir les possibles. Et faire de cette ligne consacrée au fret une ligne également de voyageurs. Nous demandons que Grand Poitiers subordonne sa participation à cette condition. Et soyons fous ou plutôt, soyons réalistes et responsables, profitons-en pour prolonger la ligne au moins jusqu'à Chauvigny mais aussi en direction du Blanc.

Ce n'est pas de l'audace, c'est une nécessité si l'on veut réduire les émissions de CO₂. Le transport des voyageurs sur cette ligne permettrait de réduire significativement le flux de véhicules entre Poitiers et Chauvigny. Les habitants de Jardres, Saint-Julien-L'ars, Sèvres-Anxaumont, Savigny-Lévescault, Mignaloux-Beauvoir seraient les premiers bénéficiaires en complétant cette régénération de ligne de la création d'un parcobus à la gare de Mignaloux. Et ceux de toutes les communes limitrophes en bénéficieraient également. Une des nombreuses études du SCOT envisageait ce scénario de réhabilitation du rail.

Quant au coût d'investissement, il faut là aussi faire du parangonnage, les travaux de l'autoroute A10 sur 90 kilomètres, c'est 250 millions. Grand Poitiers va participer au financement du coût de la déviation de Saint-Julien à hauteur de plus de 4 millions sur un coût

total de 24 millions, et aussi des ronds-points de 2,4 millions d'euros... Grand Poitiers investit sur les infrastructures routières alors que c'est l'investissement ferroviaire qui va dans le sens de l'histoire si l'on est conscient que le réchauffement et le dérèglement climatique ne sont pas niables.

On nous objectera que c'est la Région qui va supporter des coûts de fonctionnements supplémentaires. Nous partageons la compétence mobilité avec la Région. Soyons inventifs pour négocier avec celle-ci, qui semble-t-il est capable, elle, d'inventivité pour capter des recettes lors du transfert de compétence. Proposons-lui d'enrichir son offre de transport TER.

On nous dit que la fermeture de cette ligne était prévisible et pourtant pendant un an, le temps des travaux, le transport des marchandises sera fait par des camions au lieu d'être fait sur des rails, n'aurait-on pas pu anticiper et éviter cela ?

Nous disposons d'une infrastructure certes à rénover ou à compléter, à « régénérer » comme il est dit dans le titre de la délibération, jusqu'à Chauvigny. Ne gâchons pas cette opportunité de transfert modal sur l'axe Est de Grand Poitiers et sachons anticiper. C'est maintenant qu'il faut le faire.

Nous demandons à ce que cette délibération soit complétée par une demande d'élargissement des usages de la voie : que le transport de voyageurs soit envisagé en plus du fret, à défaut nous nous abstiendrons.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Délibération n°101 (2018-0273) : Présentation du rapport d'activité de la Régie des Transports Poitevins (Vitalis) pour l'exercice 2017 (JA)

On va essayer de faire bref. Donc allons à l'essentiel : si on regarde les recettes, on voit qu'elles ont baissé essentiellement du fait de l'augmentation des utilisateurs des tarifs sociaux, scolaires, jeunes lorsque la part des salariés diminue. Cela doit nous interroger non pas sur les tarifs mais sur le fait que notre offre de transport en commun retient les voyageurs captifs, qui n'ont souvent pas d'autres solutions, mais attire de moins en moins les autres. Nous ne sommes pas dans le bon sens, celui d'un développement des transports en commun qui remplace le véhicule individuel. Ce que nous faisons en matière de parc relais, de sites propres n'est pas suffisant pour attirer un voyageur qui cherche une offre qui le convainque de renoncer à la facilité de sa voiture : fréquence, services, ponctualité. Où en est-on du parc-relais (P+R) CHU à Mignaloux (terrain à proximité du rond-point de la 147) ; qu'en est-il d'un vrai parc-relais à Poitiers sud ? On avait parlé d'un vrai parc-relais qui capte les automobilistes avec des services sur place, un environnement qui réponde aux besoins (information, accueil, consignes, services (presse, café...)) de celui qui va travailler et on n'offre que le squat du parking d'Auchan. Pour ce qui est des sites propres qui garantissent rapidité et ponctualité, le court tronçon de haut niveau de service ne peut nous faire oublier tout le reste du réseau.

Et là, on n'est pas sur la bonne voie, par exemple quand on fait un couloir boulevard du grand cerf en conservant le stationnement, ce qui force les bus à s'écartez et les remet dans la circulation.

Pour résumer, nous pensons qu'il faut se montrer plus volontariste sur l'adaptation du réseau, en ne se contentant pas de mesures ponctuelles destinées à occuper la vitrine. A ce sujet, d'ailleurs, nous nous interrogeons sur l'annonce d'une ligne nouvelle qui lierait la gare à la Cité judiciaire. N'est-ce pas déjà le rôle de la ligne 13 ?

Pour le reste, nous sommes préoccupés par l'importance de l'affrètement qui équivaut, pour nous, à de la sous-traitance. Hors la ligne régulière affrétée (La Varenne), c'est un moyen de répondre notamment à la réglementation du transport scolaire mais ça a pour effet de développer, par la situation de concurrence entre ceux qui répondent à l'offre, l'emploi précaire. N'est-il pas temps de réfléchir à investir aussi dans des cars (pour places assises et attachées)(300 000 le car) ou dans des matériels polyvalents bus et car ?

Enfin, à l'heure où nous réfléchissons à la politique mobilité sur tout le territoire, c'est peut-être aussi le moment de revoir l'articulation Train+Bus, par exemple au Futuroscope par une navette Vitalis interne ; par exemple en revoyant l'accès à la billettique du voyageur qui arrive à la gare.

Pour ce qui est des tarifs, on nous avait annoncé un bilan sur l'effet du changement des tarifs sociaux. A-t-on déjà une idée ? Quand pourra-t-on avoir une analyse de la mise en place de ces nouveaux tarifs sociaux ?

Les élus Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°115 \(2018-0308\), Délibération n°116 \(2018-0309\), Délibération n°117 \(2018-0312\) et Délibération n°118 \(2018-0313\) : Aménagement de l'autoroute A10 à 2x3 voies - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont, de Marigny- Brizay, de Jaunay- Clan et du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Poitiers \(JA\)](#)

Voilà, Grand Poitiers se met en ordre de bataille pour que ce nouveau projet inutile puisse se faire. Nous ne reprendrons pas toutes les raisons, elles sont nombreuses, pour lesquelles nous sommes résolument opposés à tout élargissement autoroutier. Mais rappelons le coût : les 250 millions que le concessionnaire va mettre ici, qu'il se remboursera grassement grâce aux rallonges de contrats de concession, on en aurait bien besoin pour financer la réhabilitation des voies de chemin de fer qui restent, nous le rappelons, le transport le moins polluant (et aussi moins coûteux : 1 million pour 1 km de chemin de fer, 2,5 million pour 1 km d'élargissement d'autoroute !).

Rappelons que si vous prenez le train à la place de votre voiture, vous divisez par 50 vos émissions de gaz à effet de serre. Rappelons aussi l'effet nul de ces travaux : il s'agit de fluidifier le trafic au moment des pics routiers, c'est à dire des vacances. Dans ce cas, les trajets sont de longue distance : dès que l'élargissement s'arrête on retombe sur un engorgement et on n'a rien résolu sinon à continuer d'élargir encore plus loin et partout.

Enfin, on agrandit le tuyau au moment où tout doit nous conduire à marginaliser le modèle de la voiture individuelle. Nous allons à grande vitesse vers la catastrophe, et nous oublions le frein. Cette responsabilité, elle est aussi la nôtre au niveau de décision qui est le nôtre.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ces délibérations.

Handicap & Accessibilité

Délibération n°43 (2018-0227) : Bilan 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité (JA)

Là encore, nous tenons à faire entendre le propos que nous avons tenu à Poitiers, compte-tenu de la gravité, de notre point de vue, des choix faits par le gouvernement Philippe. On ne peut pas, en effet, ne pas parler à l'occasion de ce bilan qui montre l'effort de la collectivité pour l'espace public et les bâtiments publics, du formidable coup de frein gouvernemental auquel nous venons d'assister en matière d'accessibilité !

Là encore, on affiche une priorité, on énonce de grands principes assez fort pour provoquer l'hypnose de l'opinion publique et on passe une loi, on édicte des mesures qui traduisent le contraire.

La loi ELAN, en faisant passer de 100% à 10% la part de logements accessibles aux personnes handicapées dans les immeubles neufs traduit cette idée simple selon laquelle il n'y a pas 100% de personnes en situation de handicap et qu'on n'a donc pas besoin de 100% de logements adaptés. C'est fouler aux pieds la philosophie même de l'accessibilité qui garantit la liberté de circuler quelle que soit sa situation, y compris de rendre visite à des amis valides.

L'attitude est cynique, et vient doubler les mauvaises surprises concernant les ressources des personnes en situation de handicap : la suppression de la prime d'activité dont bénéficiaient les salariés en situation de handicap qui travaillent et qui touchent, suite à un accident ou une maladie, une pension d'invalidité ou une rente accident du travail-maladie professionnelle, soit une perte moyenne de pouvoir d'achat de 158€ par mois selon plusieurs associations ; ou encore l'oubli des mesures nécessaires à la compensation du handicap. Pour vivre de manière autonome à domicile, de nombreuses personnes handicapées ont besoin d'aide humaine, d'aides techniques. Près de 300 000 personnes perçoivent ainsi une Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mais cette PCH est loin de couvrir l'intégralité de leurs besoins. Or, aucune mesure corrective n'a été mise en œuvre ou n'est même envisagée et les droits accordés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont tendance à diminuer. Nous cherchons la priorité, nous ne la voyons pas.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Logement/Habitat

Délibération n°67 (2018-0206) : Avenant annuel dans le cadre de la délégation de la gestion des aides à la pierre à Grand Poitiers Communauté urbaine pour la période 2014-2019 (CF)

Nous regrettons que le Département de la Vienne ait décidé de retirer son aide du programme « Habiter mieux » et ce uniquement pour Grand Poitiers au motif que Grand Poitiers a obtenu la délégation de la gestion des aides à la pierre. Nous ne comprenons pas les motifs de cette décision.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Équipements sportifs

Délibération n°0 (2018-0331) : Rendu compte (CF)

Liste des Marchés et leurs avenants :

Nous formulerais une seule question parmi toutes les remarques qui nous sont venues à l'esprit à la lecture de la liste des marchés et de leurs avenants, c'est : quel est l'enjeu financier du litige relatif à la construction du complexe aquatique de la Pépinière dans le cadre duquel nous dépensons 89 000€ de prestations de conseil et de représentation d'avocat ?

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Délibération n°49 (2018-0276) : Projet de réhabilitation des annexes du gymnase Jean Doucet de Lusignan (CF)

Nous profitons de cette délibération pour redire notre position exprimée à Poitiers sur le gymnase et la piscine situés sur le site de la caserne des pompiers de Pont-Achard. Nous pensons que ces équipements sont indispensables en centre-ville et que la vente de la caserne et le projet urbain qui s'y substituera doivent intégrer la nécessité de maintenir ces équipements en centre-ville.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°50 (2018-0280) : Principe de gratuité, réduction tarifaire et tarifs d'utilisation des équipements sportifs, d'encadrement et de mise à disposition de matériel sportif (CF)

Nous voterons contre cette délibération qui prévoit une augmentation des tarifs de 2%.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Culture/Patrimoine

Délibération n°51 (2018-0207) : Les Beaux-Arts, école d'arts plastiques – Tarification pour l'année 2018-2019 (CF)

Nous voterons contre cette délibération qui prévoit une augmentation des tarifs de 2% et nous voterons contre toutes les hausses de tarifs.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°52 (2018-0253) : Conservatoire à Rayonnement Régional – Demande de subvention à l'État pour le soutien des pratiques amateurs et le développement de la danse et du théâtre en milieu scolaire (JA)

Nous sommes convaincus de l'intérêt de ces passerelles entre l'enseignement artistique et l'éducation nationale, d'autant plus convaincus que nous posons la question de leur extension sinon de leur généralisation. D'abord à l'échelle locale, nous lisons ici des projets concentrés sur Poitiers : comment allons-nous passer à la dimension communautaire ? Ensuite, de manière plus générale, nous tenons à souligner que ces projets sont très minoritaires et tiennent éloignés des pratiques la grande majorité des élèves. Notre rôle est aussi d'interpeller l'État sur cette question en rappelant qu'il ne suffit pas de décréter pour obtenir un résultat et que les moyens de ces projets doivent être multipliés.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°54 (2018-0293) : Tarifs année scolaire 2018-2019 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers, droits d'inscription, tarifs des locations d'instruments aux élèves, droits d'entrée des spectacles, tarifs de la location de l'auditorium Saint Germain, conventions de partenariat (JA)

La commande, c'est d'augmenter les recettes. Soit, mais il ne faudrait pas que cela se traduise par la fermeture des accès aux disciplines. Nous jugeons l'augmentation des 2^{èmes} et 3^{èmes} cycles abusive : 12% et 15%. Faire venir le plus grand nombre vers le Conservatoire en conservant un tarif attractif pour le débutant, c'est bien. Mais il faut qu'il puisse rester et pour celui qui le veut, aller au bout de sa démarche.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°57 (2018-0247) : "Médiathèques" - Projet d'acquisition d'un manuscrit de la fin du XVème siècle relatif à la vie de Sainte Radegonde (CF)

Nous sommes plutôt favorables à cette acquisition qui enrichirait les collections patrimoniales anciennes de la médiathèque d'un manuscrit exceptionnel. Cependant si cette œuvre est classée « œuvre d'intérêt patrimonial majeur », la défiscalisation pour les mécènes serait d'un taux de 90%. C'est un taux qui permet de choisir l'affectation de son impôt tout en le réduisant substantiellement. Nous votons sans savoir quel montant la collectivité va y consacrer et comment la collectivité sollicitera les mécènes ; je me permets une boutade : les

contribuables des rues Jean Bouchet et Sainte Radegonde devraient être les premiers intéressés...

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Agriculture

Délibération n°85 (2018-0252) : Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour la manifestation "La Ferme s'invite" organisée du 21 au 23 septembre 2018 (JA)

Nous ne voterons pas la subvention à cette manifestation. Et nous sommes pourtant persuadés que Grand Poitiers a besoin d'un événement important sur l'agriculture. Le nouveau périmètre de notre territoire, la recherche que nous avons à conduire d'un développement mutuel de l'urbain et du rural autour de nos besoins réciproques nous met en demeure de définir localement un nouvel modèle agricole et ce type de rencontre y concourt. Mais ce que nous devons y trouver, ce n'est pas la vitrine d'une agriculture capitaliste, industrielle et financiarisée telle qu'elle est promue par des accords de type TAFTA/CETA ; ce n'est pas la vitrine de cette agriculture intensive telle qu'elle est encouragée par nos programmes de bassines ; ce n'est pas la promotion de ces élevages surdimensionnés qui ne respectent ni l'animal ni ceux qui le consomment ; ce n'est pas le lobbying de ceux qui obtiennent le report de l'interdiction du glyphosate. Ce dont on a besoin, c'est d'un événement qui souligne les enjeux de l'agriculture de demain, c'est à dire celle qui répond aux besoins tant pour la préservation de notre écosystème, que pour la préservation de notre santé et de l'intérêt économique des producteurs. Une agriculture bio de proximité. Donc pour le moment, en attendant que l'évènement évolue, nous voterons contre.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Protection de l'eau

Délibération n°106 (2018-0259) : Mise en œuvre du programme Re-Sources 2018-2022 de Fleury (CF)

Nous ne voterons pas cette délibération. 1,6 millions vont être consacrés à ce programme Re-Sources qui vise à rétablir une certaine qualité de l'eau. Les propositions semblent complètement dérisoires par rapport à l'enjeu.

Le précédent programme Re-Sources n'a pas tenu ses promesses. Lors des Rencontres Régionales Re-Sources le 7 novembre 2013 faisant un bilan 2007-2013 sur l'évolution de la qualité de l'eau en Poitou-Charentes, l'ARS constatait que dans le meilleur des cas, on

enregistrait une stabilité des résultats et que souvent une dégradation qualitative des eaux était observée. Et l'ARS recommandait en 2013 une politique de prévention à renforcer de façon importante, des activités agricoles à adapter aux obligations de résultats des eaux dans les bassins d'alimentation des ressources stratégiques mobilisées au titre de l'adduction d'eau.

Examinons les mesures pour voir si cela correspond aux prescriptions faites en 2013. Nous avons seulement un tableau de plan de financement, nous demandons à recevoir le contrat territorial dans son intégralité et à ce que ce contrat soit joint à la délibération afin qu'il soit public. Certes, il n'est pas encore adopté par l'Agence de l'Eau mais le projet nous suffira dans un premier temps.

Les mesures financées par ce nouveau programme, c'est un objectif de 10% d'agricultures biologiques en 2022, si l'on en croit nos sources. L'incitation à la culture de miscanthus va dans le bon sens c'est une culture de rhizome qui ne nécessite pas d'engrais mais il s'agit seulement d'une étude. On nous a expliqué en commission que les agriculteurs et Grand Poitiers n'étaient pas d'accord sur la détermination des zones à transferts rapides mais les études pour protéger ces zones ne sont programmées qu'en 2021-2022. L'enveloppe d'acquisition foncière est de 250 000€ alors que le périmètre de protection éloigné encore appelé « Zone d'alimentation du point de captage » est de 2 600 hectares. Les comptes rendus du comité de pilotage qui ont accouché de ce programme sont assez révélateurs. Les associations de défenses des consommateurs et celles promotrices d'une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement n'ont pas validé les propositions. Alors que les promoteurs d'une agriculture raisonnée, la profession agricole, les représentants des collectivités ont voté.

Se contenter d'une agriculture raisonnée n'est pas raisonnable quand on regarde les indicateurs de la qualité de l'eau. Le taux de nitrates n'a pas baissé. Nous sommes toujours à une moyenne de 40 mg/l, des pics de dépassement de la valeur limite de 50mg/l sont constatés et nécessitent que l'eau de la source de Fleury soit mélangée avec celle du Clain. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne constate que parmi les masses d'eau en mauvais état chimique, 8 présentent une tendance lourde de dégradation significative et durable dont 6 présentent une hausse des teneurs en nitrates et parmi ces 6 figurent « les calcaires et masse du dogger du bassin versant du Clain ».

Nos ressources d'alimentation en eau potable sont trop abîmées pour nous contenter de mesurettes.

Nous regrettons également que l'État soit frileux sur ce sujet, en refusant de mettre en œuvre le dispositif règlementaire de Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) pour les captages de Fleury, Sarzec et la Varenne. Mais c'est cohérent avec l'arbitrage du gouvernement sur l'utilisation du glyphosate qui a penché du côté du lobby agro-industriel. C'est vraiment désespérant.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Déchets

Délibération n°95 (2018-0306) : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (JA)

Le rapport de près de 40 pages semble bien retracer l'ensemble des activités de ce service complexifié par le rattachement des communautés de communes rurales, malgré l'absence de conclusion synthétique et de bilan financier clair. La collecte et le traitement des déchets est assuré essentiellement par délégation de service public au profit de grandes entreprises privées, la SITA du groupe Suez, de Véolia, de Plastic omnium et de Séché. Seules les communes des anciennes communautés du Val Vert et du Pays Mélusin bénéficient d'un service en régie, les déchets des 4 communes du Pays Chauvinois étant collectés par le SIMER. Il serait nécessaire de profiter du regroupement pour envisager la mise en place d'un grand service public unitaire exploité en régie sur l'ensemble du territoire, à l'issue des contrats avec les entreprises privées qui se terminent en 2019.

Les fréquences de collecte très différentes selon les secteurs, ne sont plus adaptées à l'évolution de la collecte et au volume des déchets collectés ; une diminution des fréquences pourrait être étudiée avec intérêt. Le financement du service par la TEOM d'une part et par la REOM d'autre part devrait être revu en profondeur, d'autant plus que la loi oblige les collectivités à mettre en place un régime de redevance ou de taxes incitatives.

Un Schéma Directeur des Déchetteries a été lancé en 2017 ; il sera nécessaire d'être vigilant pour adapter ses conclusions à l'évolution de la collecte sélective ainsi qu'aux nouveaux modes de traitement et de valorisation des déchets. Les tonnages de déchets qui doivent diminuer au fil du temps doivent être estimés avec sincérité pour permettre de mettre en place les meilleures conditions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets qui représentent une ressource non négligeable.

Les considérations budgétaires présentées dans le rapport ne font pas apparaître suffisamment clairement les dépenses et les recettes des différents postes financiers du service, mais le manque de précision est peut-être volontaire. Les différents dispositifs en cours et à venir doivent être utilisés pour rationaliser les services et faire diminuer de façon significative les quantités de déchets produits ; il s'agit du plan de prévention de réduction des déchets, du projet territoire 0 gaspillage, 0 déchet et du contrat d'objectif déchets et économie circulaire. Une fois de plus, les éléments contenus dans ce rapport font apparaître l'incohérence de ce territoire "rurbain", plus rural qu'urbain.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Projet biométhane

Délibération n°100 (2018-0328) : Développement des énergies renouvelables - Projet biométhane (JA)

Nous sommes, bien sûr, pour le développement du biogaz et considérons d'ailleurs que la part qui lui est réservée dans le Schéma Directeur de l'Énergie de Grand Poitiers (d'après ce que nous en savons) est très modeste : 38 GWH (contre 400 pour le bois, ce qui est beaucoup, en revanche). Mais nous sommes très attentifs à la façon dont on produit ce gaz afin que nous n'aboutissions pas à l'inverse de ce que nous cherchons, c'est-à-dire à annuler le bénéfice escompté d'une énergie renouvelable par des dommages induits sur l'environnement. Il nous faut privilégier la méthanisation adossée aux stations d'épuration, aux cantines... Il nous faut nous intéresser aux perspectives, par exemple, du *power to gas* qui passe par l'électrolyse de l'eau pour produire de l'hydrogène. Dans ce cas, le biométhane est produit par méthanation du CO₂ par réaction hydrogène. Mais il faut être prudent quand il s'agit de développer la méthanisation qui privilégie l'utilisation de biodéchets, notamment les effluents d'élevage car il y a risque d'encouragement à l'agriculture et aux élevages intensifs et il y a les risques liés aux épandages. Nous rappellerons d'ailleurs que cette prudence est celle aussi des pouvoirs publics puisque, afin de concilier le développement des méthaniseurs et le respect des enjeux liés à l'usage des sols, un décret de 2016 limite à 15% l'approvisionnement des méthaniseurs par des cultures alimentaires. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à en savoir davantage sur ce projet :

- D'où viennent les digestats ?
- Quels volumes sont concernés ?
- De quelle nature sont-ils ?

On nous a répondu en commission que les digestats étaient compatibles avec l'agriculture biologique. Tant mieux. Il reste que le projet est pour le moment très peu détaillé et en l'état, nous préférons résERVER notre réponse. Nous nous abstiendrons.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.